

## Un diplôme national du brevet 2017

---

### Les principales nouveautés du brevet

- L'évaluation des huit composantes du socle commun de compétences, de connaissances et de culture entre dans le calcul des points pour l'obtention du DNB
- **La physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre et la technologie sont désormais évaluées** lors d'une épreuve terminale.
- **8 heures d'épreuves écrites** contre 7 heures aujourd'hui.
- Une épreuve orale portant sur un sujet abordé par l'élève dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours (éducation artistique et culturelle, Avenir et citoyen).

### Trois épreuves

#### Deux épreuves écrites

La première épreuve porte sur les programmes de **mathématiques** (2 heures) et de **sciences expérimentales et de technologie** (1 heure)

- Une thématique commune
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.

La deuxième épreuve porte sur les programmes de **français** (3h), d'**histoire-géographie-enseignement moral et civique** (2h)

- Une thématique commune
- Une première partie (3 heures) consacrée aux compétences d'analyse et de compréhension de documents et de maîtrise de différents langages
- Une seconde partie (2 heures) dédiée à la maîtrise orthographique de la langue écrite et à la capacité de rédiger
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Une dictée et un exercice de réécriture
- Un travail d'écriture d'invention ou de réflexion, au choix

#### Une épreuve orale

**Une nouvelle épreuve orale** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien)

- De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie.
- La maîtrise de la langue au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.
- Des collégiens impliqués : l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, Avenir et citoyen. L'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points

## **L'évaluation du socle commun représente 400 points.**

L'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétence et de culture. Les candidats doivent valider l'ensemble des connaissances et compétences du domaine 1 du socle ainsi que les quatre autres domaines.

\* Domaine 1 :

- comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit.
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale.
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques.
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

\*Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre

\*Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen

\*Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques

\*Domaine 5 : Les représentations du monde et de l'activité humaine.

La transformation en points se fera de la manière suivante :

- 10 pts si le candidat obtient le niveau « maîtrise insuffisante »
- 25 pts s'il obtient le niveau « maîtrise fragile »
- 40 pts s'il obtient le niveau « maîtrise satisfaisante »
- 50 pts s'il obtient le niveau « très bonne maîtrise »

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

## **Les épreuves de l'examen représentent 300 points.**

- Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points
- Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points
- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

**L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.**

Il obtient la mention :

- assez bien s'il cumule plus de 420 points
- bien s'il cumule plus de 490 points
- très bien s'il cumule plus de 560 points

Textes de référence :

### **Modalités d'attribution à compter de la session 2017**

NOR : MENE1609352N note de service n° 2016-063 du 6-4-2016 MENESR - DGESCO A1-2

- articles L. 332-6, D. 122-3, D. 332-16 à D. 332-22, D. 341-42 à D. 341-45, D. 351-27 à D. 351-31 du code de l'éducation ;

- [arrêté du 31 décembre 2015 modifié relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet \(DNB\)](#) ;